



Y VIVRE DONNE DES AILES

Province de Québec  
MRC de La Nouvelle-Beauce

Aux contribuables de la susdite Municipalité  
**AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CAROLINE BISSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2019-06 sur le traitement des élus

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue au centre communautaire le 5 décembre 2022, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil:

Le règlement 2023-02 modifiant le règlement 2019-06 sur le traitement des élus prévoit :

- que la rémunération des élus soit fixée à leurs présences aux rencontres:
- que le règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2023

Ce projet de règlement est disponible au bureau municipal, 494 avenue Principale, Saints-Anges, Québec, G0S 3E0, aux heures régulières : du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saints-Anges, ce trente-et-unième jour du mois de janvier 2023.

(signé) Caroline Bisson

---

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière